



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commerce international

Question écrite n° 104799

Texte de la question

Alors que la disparition de l'accord sur les textiles et les vêtements marque une nouvelle étape pour cette industrie mondiale, M. Dino Cinieri demande à Mme la ministre déléguée au commerce extérieur de bien vouloir lui communiquer les premières tendances portant sur les quatre premiers mois de l'année 2006.

Texte de la réponse

En effet, la disparition de l'accord sur les textiles et les vêtements, au 1er janvier 2005, a marqué une nouvelle étape pour cette industrie mondiale et ce sujet a fait l'objet d'une attention constante des services du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. Les chiffres disponibles couvrent la période allant du 1er janvier 2006 au 31 juillet 2006. Ils appellent, par comparaison avec la même période de 2005, les observations suivantes. Pour ce qui concerne le marché français : les importations (en provenance pays tiers), les exportations (vers pays tiers) et les expéditions (vers pays Union européenne) sont en augmentation, que ce soit pour le secteur textile ou pour l'habillement. Ceci témoigne de la vitalité des échanges dans ce secteur. Cette augmentation est particulièrement sensible pour les exportations de vêtements (+ 7 %) ; les introductions (en provenance pays Union européenne) sont en revanche en légère diminution (- 2 %) ; l'augmentation globale des importations est essentiellement due à l'augmentation des importations en provenance des pays en développement (+ 8 % pour les textiles et + 6 % pour l'habillement) ; les ventes sont elles aussi en légère augmentation (+ 0,3 %). La consommation dans ce secteur reste donc soutenue. Pour ce qui concerne le marché européen : les importations sont en augmentation de 2 % en quantité et de 13 % en valeur. Les augmentations les plus significatives concernent le Vietnam, Hong Kong, les Philippines, le Kazakhstan, la Malaisie ou encore Macao ; les principaux pays exportateurs vers l'Europe restent la Chine, la Turquie et l'Inde ; pour ce qui concerne le cas particulier de la Chine, les exportations à destination de l'Union européenne ont globalement diminué de 4 % en quantité, mais augmenté de 6 % en valeur. Cette diminution dans les quantités est essentiellement due aux catégories de produits soumises à quotas, tandis que dans les catégories libéralisées, les importations sont en augmentation. Par ailleurs, il convient de préciser que pour les catégories de produits soumises à quotas, la Chine perd des parts de marché, tandis qu'elle en gagne dans les catégories libéralisées.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104799

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : commerce extérieur

Ministère attributaire : commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 septembre 2006, page 9963

Réponse publiée le : 9 janvier 2007, page 258